

Signature d'une convention de partenariat Association Française des aidants/FEHAP pour accompagner les proches Aidants



L'Association Française des Aidants et la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne, privés non lucratifs (FEHAP) ont signé un accord de partenariat, pour trois ans, le mercredi 26 novembre 2014, lors du Congrès de la FEHAP au Centre international de Deauville.

Ce partenariat s'inscrit dans une volonté affirmée de permettre aux aidants des personnes en difficulté de vie de trouver des réponses adaptées à leur situation dans les territoires, et de faire état des bonnes pratiques en matière d'accompagnement des aidants au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

La FEHAP et l'Association Française des Aidants mèneront ensemble des réflexions et actions afin de mettre en valeur la contribution des proches aidants ; parmi les actions développées, la mise en place de « Cafés des Aidants », « d'ateliers-santé des aidants », mais également des formations pour les aidants et pour les intervenants professionnels qu'ils exercent à domicile ou bien encore, dans les établissements.

L'intérêt de ce partenariat est également de favoriser les mises en lien des réalisations locales respectives afin de permettre aux aidants de trouver des réponses adaptées sur l'ensemble du territoire.

En effet, contrairement aux idées reçues, la question de l'accompagnement des aidants ne se réduit pas aux seules personnes vivant à domicile. Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux sont eux aussi concernés par la prise en compte des aidants comme en témoignent les Trophées de l'Innovation organisés par la FEHAP depuis quatre années. De nombreuses structures sanitaires, sociales et médico-sociales privées non lucratives œuvrent en faveur des proches aidants quels que soient l'âge, la maladie ou le handicap de la personne qu'ils soignent ou accompagnent.

« Nous avons reçu, sur la seule l'année 2014, 123 dossiers de candidature de nos établissements et services adhérents pour nos trophées de l'innovation. Sur les 123 projets, 10 concernent des actions d'accompagnement et de soutien pour les aidants sous formes de formation, d'information, de répit dans l'objectif de maintenir les liens familiaux, de préparer le retour à domicile, ou encore de permettre aux aidants d'être des acteurs de l'accompagnement de leur proche, autant de projets qui démontrent l'intérêt d'un partenariat avec l'Association Française des Aidants », souligne **Antoine DUBOUT**, Président de la FEHAP.

« La production d'aide et de soins par la structure familiale n'est pas récente ; elle est inscrite dans l'histoire des familles ; alors, pourquoi parle-t-on aujourd'hui des aidants ? C'est qu'il n'y a jamais eu autant de raisons d'aider ! L'allongement de la durée de la vie, à tous les âges de la vie : personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes porteuses de maladie chroniques ou maladie chroniques invalidantes, personnes porteuses de séquelles d'accidents... Ces aidants familiaux ou amicaux apportent une contribution fondamentale ! Pour autant, cette aide à l'autre ne saurait priver les proches aidants de l'accès à leur santé ou à leur vie professionnelle, familiale, sociale. Il s'agit de prendre en compte chacun, personnes malades ou dépendantes, proches aidants, intervenants professionnels, car chacun a (à) sa place, tel est l'enjeu de cette convention pensée dans un corpus de valeurs partagées », réaffirme **Florence LEDUC**, Présidente de l'Association Française des Aidants.

Contact Association Française des aidants

Elodie Jung
Directrice
01 45 48 00 28
elodie.jung@aidants.fr

Contact FEHAP

Jean-Baptiste BOUDIN-LESTIENNE
Responsable de la communication
01.53.98.95.30 - 06.14.07.82.14
jean-baptiste.boudin-lestienne@fehapp.fr